

Règlement d'emprunt

Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL)

Règlement 2021-03

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS SUR L'USINE DE BIOMÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES AU SITE DE LA STATION D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT DE 11 630 799 \$

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° 2021-03 concernant l'installation d'un gazomètre et divers correctifs au système de biométhanisation de l'usine de la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix soumis pour la réalisation des travaux susmentionnés s'établit au montant de 9 940 075 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt n° 2020-01 de la Régie précédemment adopté prévoyait l'appropriation de crédits s'établissant à un montant de 7 206 796 \$, ce qui, après l'ouverture de ladite soumission, s'avère être nettement insuffisant;

ATTENDU que, dans les circonstances, il y a lieu d'abroger le règlement d'emprunt n° 2020-01 aux fins de le remplacer par le présent règlement;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2021, lequel avis de motion était accompagné d'un projet de règlement concernant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et les équipements connexes de la station d'épuration, incluant l'installation d'un gazomètre, et un emprunt de 11 630 799 \$;

Le conseil de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (ci-après « la Régie ») décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil de la Régie est autorisé à procéder à la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et les équipements connexes de la station d'épuration, dont l'installation d'un gazomètre, selon les plans et devis préparés par M. Marc Robitaille portant le numéro de liste 4589 (Annexe « A »), le résultat monétaire apparaissant à l'analyse des soumissions suite à l'ouverture de l'unique soumission reçue le 30 novembre 2021, incluant les contingences et provisions pour imprévus, mais excluant les taxes applicables, tel que le tout appert du bordereau de prix annexé au présent règlement (Annexe

« B » et d'une estimation sommaire des autres coûts du projet préparée par M. Gilbert Samson et jointe au présent règlement *Annexe « C ».

ARTICLE 2. Le conseil de la Régie est autorisé à dépenser une somme de 11 630 799 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 11 630 799 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imputé un supplément sur la quote-part de chaque municipalité membre, annuellement durant le terme de l'emprunt. Ce supplément sur la quote-part est établi selon le mode de répartition des dépenses en immobilisations contenu dans l'*Entente intermunicipale concernant le maintien et le renouvellement de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie*.

La demande de paiement de la contribution financière des municipalités membres se fait semestriellement pour les intérêts et annuellement pour le capital sur réception d'une facture transmise par la RAEBL trente (30) jours précédant l'échéance de versement.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil de la Régie affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil de la Régie affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le Règlement n° 2020-01 est abrogé et remplacé par le présent règlement.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A PLANS ET DEVIS

Liste de documents au projet – RAEBL – 4589

Projet Installation d'un gazomètre et divers correctifs au système de biométhanisation

- Feuillelet frontispice – liste des plans

Architecture

- Plan A-001 Devis technique
- Plan A-002 Notes générales et compositions de mur et tableaux de portes
- Plan A-100 Implantation
- Plan A-200 Plan Rez-de-chaussée et toiture – Bâtiment de désulfuration
- Plan A-201 Plan Dalle et toiture - Bâtiment de protection du gazomètre
- Plan A-300 Élévations – Bâtiment de désulfuration
- Plan A-301 Élévations - Bâtiment de protection du gazomètre
- Plan A-401 Coupes de mur type
- Plan A-402 Coupes de mur type
- Plan A-403 Coupes de mur type

Civil et aménagement

- Plan CV-001 Plan de démolition
- Plan CV-002 Conduits au gazomètre proposés Vue en plan et profil du CH 0+00 au CH 1+40
- Plan CV-003 Conduits au gazomètre proposés Vue en plan et profil du CH 1+40 au CH 3+60

Clauses techniques particulières - Canalisations (Égout et aqueduc)

Clauses techniques particulières - Terrassement - fondation

Aménagement

- Plan AME-001 Plan de plantation - Vue en plan

Structure

- Plan 472-ST-100 Notes générales (devis techniques sur plan)
- Plan 472-ST-101 Bâtiment de désulfuration - Vues en plan structure d'acier
- Plan 472-ST-102 Bâtiment de désulfuration - Vues en plan structure béton
- Plan 472-ST-103 Bâtiment de désulfuration - Élévations
- Plan 472-ST-104 Bâtiment de désulfuration - Coupes et détails structure d'acier
- Plan 472-ST-105 Bâtiment de désulfuration - Détails structure de béton
- Plan 472-ST-S101 Bâtiment de protection du gazomètre - Fondation - Vue en plan, coupes et détails
- Plan 472-ST-S102 Bâtiment de protection du gazomètre - Plan acier, coupes
- Plan 472-ST-S103 Bâtiment de protection du gazomètre - Élévation développée

Mécanique de bâtiment

- Plan MB-001 Bâtiment de désulfuration - Légende
- Plan MB-002 Bâtiment de désulfuration - Plomberie
- Plan MB-003 Bâtiment de désulfuration - Ventilation
- Plan MB-004 Bâtiment de protection du gazomètre - Ventilation
- Plan MB-005 Bâtiment de désulfuration - Contrôle de la ventilation
- Plan MB-006 Bâtiment de désulfuration – Détails Ventilation et plomberie

Mécanique de bâtiment - Clauses techniques particulières

Mécanique de Procédé

- Plan MP-001 Schéma de procédé - Désulfurisation et Déshumidification du biogaz;
- Plan MP-002 Schéma de procédé - Gazomètre et surpresseurs;
- Plan MP-003 Schéma de procédé - Pompes des boues secondaires;
- Plan MP-004 Schéma de procédé - Échangeur de refroidissement
- Plan MP-101 Bâtiments biométhanisation et désulfurisation proposé et existant - Vue en plan;
- Plan MP-102 Bâtiment de désulfurisation - Vue en plan;
- Plan MP-103 Bâtiment de désulfurisation - Coupes;
- Plan MP-104 Bâtiment de biométhanisation - Niveau sous-sol Pompe de transfert
- Plan MP-105 Bâtiment de biométhanisation - Échangeur de refroidissement
- Plan MP-111 Flottateur à air dissous - Capot proposé
- Plan MP-112 Bâtiment existant - Conduite de refoulement proposée
- Plan MP-113 Bâtiment existant - Conduite de refoulement proposée;
- Plan MP-211 Regard de collecte des condensats RG-02;
- Plan MP-212 Regard au gazomètre RG-01;
- Plan MP-213 Regards - Détails types;
- Plan MP-301 Galerie des pompes à boues - Nouvelles pompes proposées;
- Plan MP-401 Train de gaz en amont de la torchère existante - Travaux correctifs;
- Plan MP-501 Site de biogaz - Vue en plan;
- Plan MP-502 Trop-pleins de l'hydrolyseur et des digesteurs - Vue en plan;
- Plan MP-503 Trop-pleins - Coupes et détail type

Mécanique de procédé - Clauses techniques particulières

Électricité

- Plan EL-001 Légende et tableau
- Plan EL-010 Bâtiment de biométhanisation - Conduits électriques souterrains existants / Démolition
- Plan EL-020 Gazomètre - Conduits électriques souterrains - Nouvel aménagement
- Plan EL-100 Vue en plan Sous-sol bâtiment de biométhanisation existant / Démolition et nouvel aménagement
- Plan EL-101 Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation existant / Démolition
- Plan EL-102 Distribution de procédé - Pompes des boues secondaires existant / Démolition / Nouvel aménagement
- Plan EL-200 Distribution - Gazomètre Nouvel aménagement
- Plan EL-201 Vue en plan - Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation - Nouvel aménagement
- Plan EL-202 Distribution ventilation et services Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation - Construction
- Plan EL-203 Électricité Distribution - torchère existant / Nouvel aménagement
- Plan EL-300 Éclairage Rez-de-chaussée bâtiment de biométhanisation - Construction
- Plan EL-400 Distribution Détail d'installation Regard de collecte des condensats RG 02
- Plan EL-401 Bâtiment de biométhanisation - Diagramme unifilaire existant et nouvel aménagement
- Plan EL-500 Bâtiment de biométhanisation - Cédule des panneaux

Électricité - Clauses techniques particulières

Automatisation

- Plan AU-001 Architecture de contrôle - réseaux existants
- Plan AU-002 Architecture de contrôle - travaux proposés

ANNEXE B: BORDERAU DE PRIX

Installation d'un gazomètre et divers correctifs au système de biométhanisation- Régie
d'Assainissement des Eaux du Bassin de Laprairie (RAEBL)- APPEL d'OFFRE no 2021-03
Analyse des Soumissions No/Réf: 04589



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée	Estimation Fnx Innov		Soumissionnaire 1 Construction Deric Inc.	
				Prix unitaire	Montant cumulatif	Prix unitaire	Montant cumulatif
				1	Organisation de chantier		
1.1	Organisation de chantier	Forfait	1	180 000.00 \$	180 000.00 \$	454 863.00 \$	454 863.00 \$
1.2	Travaux contingents imprévus	Forfait	1	300 000.00 \$	300 000.00 \$	300 000.00 \$	300 000.00 \$
	Total article 1.0				480 000.00 \$		754 863.00 \$
2	Mécanique de procédé						
2.1	Gazomètre, accessoires et panneau local	Forfait	1	475 000.00 \$	475 000.00 \$	677 914.00 \$	677 914.00 \$
2.2	Système de désulfurisation du biogaz, accessoires et panneau local	Forfait	1	473 000.00 \$	473 000.00 \$	984 719.00 \$	984 719.00 \$
2.3	Système de déshumidification du biogaz, accessoires et panneau local	Forfait	1	850 000.00 \$	850 000.00 \$	979 210.00 \$	979 210.00 \$
2.4	Travaux aux chaudières	Forfait	1	8 200.00 \$	8 200.00 \$	111 892.00 \$	111 892.00 \$
2.5	Modifications à la torchère et sa conduite d'alimentation en biogaz	Forfait	1	44 700.00 \$	44 700.00 \$	54 805.00 \$	54 805.00 \$
2.6	Pompage des boues secondaires épaissies	Forfait	1	243 700.00 \$	243 700.00 \$	340 423.00 \$	340 423.00 \$
2.7	Prolongation de l'échangeur de refroidissement E-91170	Forfait	1	110 900.00 \$	110 900.00 \$	434 382.00 \$	434 382.00 \$
2.1	Modifications multiples aux systèmes de pompage - sous-sol	Forfait	1	166 500.00 \$	166 500.00 \$	209 654.00 \$	209 654.00 \$
2.11	Trop-plein à l'hydrolyseur et aux digesteurs	Forfait	1	193 200.00 \$	193 200.00 \$	160 133.00 \$	160 133.00 \$
2.12	Pont-roulant au bâtiment de désulfurisation	Forfait	1	150 700.00 \$	150 700.00 \$	217 084.00 \$	217 084.00 \$
2.13	Surpresseurs de biogaz	Forfait	1	172 800.00 \$	172 800.00 \$	100 418.00 \$	100 418.00 \$
2.14	Chambre de collecte du condensat RG-02	Forfait	1	50 400.00 \$	50 400.00 \$	108 938.00 \$	108 938.00 \$
2.15	Chambre au gazomètre RG-01	Forfait	1	54 100.00 \$	54 100.00 \$	79 469.00 \$	79 469.00 \$
2.16	Travaux divers	Forfait	1	143 200.00 \$	143 200.00 \$	168 430.00 \$	168 430.00 \$
2.17	Mise à l'essai à sec des systèmes	Forfait	1	28 500.00 \$	28 500.00 \$	15 000.00 \$	15 000.00 \$
2.18	Assistance à l'exploitation durant l'année de garantie	Forfait	1	336 000.00 \$	336 000.00 \$	275 000.00 \$	275 000.00 \$
	Total article 2.0				3 509 900.00 \$		4 917 472.00 \$
3	Architecture						
3.1	Bâtiment de protection du gazomètre	Forfait	1	491 700.00 \$	491 700.00 \$	249 684.00 \$	249 684.00 \$
3.2	Bâtiment de désulfurisation	Forfait	1	337 500.00 \$	337 500.00 \$	587 010.00 \$	587 010.00 \$
	Total article 3.0				829 200.00 \$		836 694.00 \$
4	Structure						
4.1	Bâtiment de protection du gazomètre	Forfait	1	695 800.00 \$	695 800.00 \$	605 151.00 \$	605 151.00 \$
4.2	Bâtiment de désulfurisation	Forfait	1	442 300.00 \$	442 300.00 \$	814 083.00 \$	814 083.00 \$
4.3	Travaux d'injection des fissures	Forfait	1	8 000.00 \$	8 000.00 \$	2 400.00 \$	2 400.00 \$
	Total article 4.0				1 146 100.00 \$		1 421 634.00 \$
5	Travaux civils						
5.1	Conduites souterraines	Forfait	1	499 500.00 \$	499 500.00 \$	383 001.00 \$	383 001.00 \$
5.2	Bâtiment de protection du gazomètre - aménagement	Forfait	1	28 800.00 \$	28 800.00 \$	19 992.00 \$	19 992.00 \$
5.3	Bâtiment de désulfurisation - aménagement	Forfait	1	134 800.00 \$	134 800.00 \$	18 371.00 \$	18 371.00 \$
5.4	Reprise de surfaces	Forfait	1	37 000.00 \$	37 000.00 \$	166 816.00 \$	166 816.00 \$
5.5	Plantation d'arbres	Forfait	1	30 000.00 \$	30 000.00 \$	10 250.00 \$	10 250.00 \$
	Total article 5.0				730 100.00 \$		596 430.00 \$
6	Mécanique de bâtiment						
6.1	Bâtiment de désulfurisation - Systèmes CVAC	Forfait	1	176 200.00 \$	176 200.00 \$	111 983.00 \$	111 983.00 \$
6.2	Bâtiment de désulfurisation - Régulation	Forfait	1	8 900.00 \$	8 900.00 \$	20 498.00 \$	20 498.00 \$
6.3	Bâtiment de désulfurisation - Plomberie	Forfait	1	38 100.00 \$	38 100.00 \$	9 522.00 \$	9 522.00 \$
6.4	Bâtiment de protection du gazomètre - Système de ventilation	Forfait	1	81 600.00 \$	81 600.00 \$	148 215.00 \$	148 215.00 \$
6.5	Bâtiment de protection du gazomètre - Régulation	Forfait	1	7 600.00 \$	7 600.00 \$	58 342.00 \$	58 342.00 \$
	Total article 6.0				312 400.00 \$		346 560.00 \$
7	Électricité						
7.1	Bâtiment de biométhanisation existant - Modification des raccords de conduits	Forfait	1	14 000.00 \$	14 000.00 \$	45 696.00 \$	45 696.00 \$
7.2	Bâtiment de biométhanisation existant - Système mécanique de procédé	Forfait	1	29 000.00 \$	29 000.00 \$	77 576.00 \$	77 576.00 \$
7.3	Bâtiment de biométhanisation existant - Modification de l'éclairage	Forfait	1	1 300.00 \$	1 300.00 \$	1 090.00 \$	1 090.00 \$
7.4	Bâtiment de désulfurisation - Système mécanique de procédé	Forfait	1	46 100.00 \$	46 100.00 \$	55 704.00 \$	55 704.00 \$
7.5	Bâtiment de désulfurisation - Système CVAC	Forfait	1	31 700.00 \$	31 700.00 \$	23 029.00 \$	23 029.00 \$
7.6	Bâtiment de désulfurisation - Système d'éclairage et services	Forfait	1	39 900.00 \$	39 900.00 \$	117 582.00 \$	117 582.00 \$
7.7	Bâtiment de désulfurisation - Système d'alarme incendie et mise à l'essai	Forfait	1	7 100.00 \$	7 100.00 \$	10 909.00 \$	10 909.00 \$
7.8	Pompage des boues secondaires épaissies - Système mécanique de procédé	Forfait	1	20 400.00 \$	20 400.00 \$	23 497.00 \$	23 497.00 \$
7.9	Torchère existantes - Système mécanique de procédé	Forfait	1	10 900.00 \$	10 900.00 \$	6 244.00 \$	6 244.00 \$
7.1	Bâtiment de protection du gazomètre - Système ventilation	Forfait	1	11 200.00 \$	11 200.00 \$	4 429.00 \$	4 429.00 \$
7.11	Bâtiment de protection du gazomètre - Système de mécanique de procédé	Forfait	1	3 900.00 \$	3 900.00 \$	14 644.00 \$	14 644.00 \$
7.12	Bâtiment de protection du gazomètre - Système d'éclairage et services	Forfait	1	26 000.00 \$	26 000.00 \$	41 802.00 \$	41 802.00 \$
7.13	Bâtiment de protection du gazomètre - Distribution électrique	Forfait	1	82 700.00 \$	82 700.00 \$	309 744.00 \$	309 744.00 \$
7.14	Bâtiment de protection du gazomètre - Système paratonnerres	Forfait	1	13 200.00 \$	13 200.00 \$	13 646.00 \$	13 646.00 \$
7.15	Chambre souterraine du gazomètre RG-01 - Service et ventilation	Forfait	1	14 600.00 \$	14 600.00 \$	10 310.00 \$	10 310.00 \$
7.16	Chambre de collecte du condensat RG-02 - Service et ventilation	Forfait	1	14 600.00 \$	14 600.00 \$	17 748.00 \$	17 748.00 \$
7.17	Bâtiment de biométhanisation existant - Modification de l'entrée électrique	Forfait	1	23 700.00 \$	23 700.00 \$	20 214.00 \$	20 214.00 \$
	Total article 7.0				360 300.00 \$		793 864.00 \$
8	Instrumentation et automatisation						
8.1	Raccordement de l'instrumentation	Forfait	1	122 000.00 \$	122 000.00 \$	100 971.00 \$	100 971.00 \$
8.2	Réseau électrique	Forfait	1	25 000.00 \$	25 000.00 \$	17 812.00 \$	17 812.00 \$
8.3	Intégration des contrôleurs	Forfait	1	26 000.00 \$	26 000.00 \$	136 275.00 \$	136 275.00 \$
8.4	Banque d'heures pour travaux dans les programmes existants (automate, HMI et SCADA)	Heures	90	100.00 \$	9 000.00 \$	150.00 \$	13 500.00 \$
	Total article 8.0				182 000.00 \$		268 558.00 \$
	Total articles 1.0 à 8.0 (montant excluant les taxes)				7 541 000.00 \$		9 940 075.00 \$

ANNEXE C :
ESTIMÉ DÉTAILLÉ DES COÛTS

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Installation d'un gazomètre et divers correctifs (selon le bordereau de prix N/ref.:04589-01)	9,940,075 \$
<hr/>	
SOUS-TOTAL TRAVAUX	9,940,075 \$
Contingences et imprévus	300,000 \$
Honoraires pour chargé de projet et suivi	145,000 \$
Honoraires pour contrôle qualitatif des matériaux	75,000 \$
<hr/>	
SOUS-TOTAL DU PROJET	10,460,075 \$
TPS (5%)	523,004 \$
Moins le remboursement TPS	- 523,004 \$
TVQ (9.975%)	1,043,392 \$
Moins le remboursement TVQ (50%)	- 521,696 \$
<hr/>	
SOUS-TOTAL AVEC TAXES (nettes)	10,981,771 \$
Frais de financement sur emprunt temporaire	475,500 \$
Frais d'émission	173,528 \$
<hr/>	
TOTAL DU PROJET	11,630,799 \$



Gilbert Samson, B.A.A.
Secrétaire-trésorier

ce 16^e jour du mois de décembre 2021.